



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2023

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 10

#### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

#### Programme 8

#### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	4
Orientations générales . . . . .	4
Programme de travail . . . . .	9
Sous-programme 1, Pays les moins avancés . . . . .	9
Sous-programme 2, Pays en développement sans littoral . . . . .	15
Sous-programme 3, Petits États insulaires en développement . . . . .	21

\* [A/77/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



---

B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	28
	Vue d'ensemble	28
	Direction exécutive et administration	32
	Programme de travail	35
	Sous-programme 1, Pays les moins avancés	35
	Sous-programme 2, Pays en développement sans littoral	36
	Sous-programme 3, Petits États insulaires en développement	38
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	40
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	41

---

## Avant-propos

En 2023, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera de défendre ardemment la cause des 91 États Membres les plus vulnérables afin que les besoins et difficultés qui leur sont propres restent au centre de l'action de solidarité mondiale. Il s'attachera notamment à renforcer leur résilience et à leur offrir un accès meilleur et plus rapide à l'aide financière, étant donné que beaucoup sont encore aux prises avec les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et la dette.

La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ayant de nouveau été reportée de 2022 à 2023, nous nous emploierons en priorité à forger des partenariats multipartites innovants qui accéléreront la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, alors que les inégalités et la crise s'aggravent.

Le plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (road map for the accelerated implementation of the Vienna Programme of Action) continuera de guider le travail de coordination que nous faisons pour aider les États en développement sans littoral et qui a permis de mener à bien des projets d'infrastructures de transport climatorésilientes. Nous continuerons également à organiser des ateliers de formation à l'intention des dirigeants des pays en développement sans littoral pour les aider à acquérir les connaissances et constituer les réseaux dont ils ont besoin pour mener des projets transformateurs.

Pour les petits États insulaires en développement, nous prévoyons que la mise en place de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel sera cruciale pour définir les vulnérabilités de ces États afin de mieux orienter le financement du développement vers ces pays.

En 2023, le Bureau de la Haute-Représentante se consacrera également à des activités de fond liées aux préparatifs nationaux et régionaux de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et apportera un appui aux mécanismes intergouvernementaux en prévision de ces conférences.

Alors que le monde entier se débat encore face à la pandémie, nous continuerons d'apporter sans relâche un soutien multidimensionnel aux pays les plus vulnérables pour les aider à se relever durablement et à accélérer l'exécution de leurs programmes d'action et la réalisation des objectifs de développement durable.

La Haute-Représentante par intérim  
du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés,  
les pays en développement sans littoral  
et les petits États insulaires en développement  
(Signé) Heidi **Schroderus-Fox**

## A. **Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 10.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation des différents objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les textes suivants : la résolution 56/227, portant création du Bureau, la résolution 69/15, par laquelle l'Assemblée a approuvé les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), la résolution 69/137, par laquelle elle a approuvé la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et la résolution 76/XXX, par laquelle elle a approuvé le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031.
- 10.2 La mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le Programme d'action de Doha, le Programme d'action de Vienne et les Orientations Samoa, fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est indiqué dans le Programme 2030 que, dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis au niveau mondial, des liens tangibles seront établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, notamment ceux concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Alors que la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions sur tous les pays et toutes les régions du monde, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement subissent des retombées sociales et économiques d'une ampleur disproportionnée, en grande partie parce qu'ils ont des capacités et des ressources financières limitées. Si l'on ne remédie pas à ces difficultés, elles les empêcheront de se relever durablement de la pandémie et d'accélérer la mise en œuvre de leurs programmes d'action et la réalisation des objectifs de développement durable. Plus que jamais, il faut que la communauté internationale agisse d'une manière plus déterminée pour venir en aide aux pays les plus vulnérables.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2023**

- 10.3 Après l'adoption du Programme d'action de Doha, la tâche la plus importante qui attend les pays les moins avancés et la communauté internationale consiste à assurer sa mise en œuvre effective, à l'appui du Programme 2030. Cela ne peut se faire sans l'intégration des dispositions du nouveau Programme d'action dans la planification stratégique des pays les moins avancés et sans la mobilisation de ressources et de connaissances suffisantes pour soutenir le relèvement de ces pays face à la pandémie de COVID-19 et leur développement durable.
- 10.4 Au moment où commencera la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, les deux autres groupes de pays dont s'occupe le Bureau – les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – et leurs partenaires de développement procéderont à des examens d'ensemble de la mise en œuvre des programmes d'action des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les résultats de ces examens serviront de base pour élaborer la prochaine génération de pactes mondiaux visant à répondre aux besoins propres à ces deux groupes de pays.

- 10.5 Pour concrétiser ces priorités, le Bureau fera un travail de sensibilisation, mobilisera des soutiens et créera un consensus. Il continuera de constituer des groupes de parties prenantes tant dans les pays les plus vulnérables que dans les pays partenaires et parmi les organisations et forums régionaux et mondiaux. Il mobilisera aussi des ressources pour que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement participent au processus et fassent entendre leur voix dans les négociations mondiales. Ces ressources permettront également aux représentants des pays les plus vulnérables de bénéficier d'activités de renforcement des capacités, de transmission du savoir entre pairs et de mise en commun des meilleures pratiques, le tout dans des domaines thématiques en rapport avec les objectifs de développement durable et le renforcement de la résilience au lendemain de la pandémie de COVID-19. En outre, le Bureau établira des partenariats larges et durables, dans le système des Nations Unies comme ailleurs, pour faire progresser le développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Conscient de l'importance que revêt la participation des jeunes à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'action pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, il renforcera sa coopération avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse afin de favoriser la participation et la contribution des jeunes aux négociations intergouvernementales et aux mécanismes des Nations Unies.
- 10.6 Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à se relever. Les produits et activités prévus consisteront à faire une plus grande place au relèvement durable après la pandémie dans les activités de production de connaissances, de mobilisation et de soutien intergouvernemental menées par le Bureau et à concevoir des activités et produits de portée générale pour les trois groupes de pays, notamment dans les domaines des changements climatiques, de la soutenabilité de la dette et de l'accélération de la transition énergétique durable. Ces produits et activités prévus s'inscrivent dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral : il s'agira notamment de réfléchir aux moyens de surmonter les difficultés causées par la COVID-19 et de renforcer la résilience face aux chocs futurs dans le contexte des nouveaux cadres mondiaux en faveur des pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 10.7 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continue de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 10.8 La coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial et régional se fera par l'intermédiaire des groupes consultatifs interinstitutions pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dont les réunions sont convoquées par le Bureau. Ces groupes continueront d'être l'occasion pour les entités des Nations Unies et différentes organisations internationales d'échanger des informations sur leur travail dans les pays les plus vulnérables, de mieux coordonner leurs activités et de mettre en place des activités interorganisations.
- 10.9 Le Bureau sera présent dans les pays grâce à la coopération qu'il entretient avec les réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec ceux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies. Les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux font la liaison entre les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux, favorisant ainsi la cohérence et la coordination pour les questions communes aux trois groupes de pays et la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen de leurs programmes d'action, du

Programme 2030 et d'autres cadres mondiaux. En complément, les réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent à promouvoir l'intégration des programmes d'action dans les plans stratégiques des Nations Unies et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et coopèrent sur place avec les États Membres pour les questions intéressant particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

- 10.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et dans les régions environnantes sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa ;
  - b) les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, des technologies et de l'assistance technique.
- 10.11 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de son travail de suivi et de communication de l'information, le Bureau fera figurer dans ses rapports des données et des analyses ventilées par genre.
- 10.12 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continuera de prendre en compte dans son programme de travail les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion du handicap et de mettre en évidence dans les produits de communication que sont les déclarations ou autres messages, dans les rapports et fiches d'information et sur le site Web les liens entre handicaps et développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin de faire mieux connaître la question du handicap dans le contexte de la mise en œuvre des programmes d'action.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Conséquences de la pandémie**

- 10.13 La pandémie de COVID-19 a continué en 2021, ce qui a eu une incidence sur l'exécution des mandats, en particulier sur les modalités d'exécution des programmes d'aide aux trois groupes de pays. Le Bureau a dû mener virtuellement ses activités d'analyse, de sensibilisation, de création de partenariats et de renforcement des capacités, comme indiqué dans la partie consacrée à l'exécution du programme en 2021, dans les sous-programmes 1, 2 et 3. L'efficacité de son action de soutien aux États Membres, qui a dû être menée de manière virtuelle, a été entravée par les facteurs suivants : une desserte numérique « large bande » limitée dans les trois groupes de pays ; moins de possibilités de réseautage, de création de partenariats, de transmission du savoir entre pairs et de mise en commun des meilleures pratiques entre représentants ; la dispersion géographique à travers le monde et sur différents fuseaux horaires.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 10.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

56/227

Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés

70/1

Transformer notre monde : le Programme  
de développement durable à l'horizon 2030

**Sous-programme 1**  
**Pays les moins avancés**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">56/227</a>	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	<a href="#">74/232</a> ; <a href="#">74/232 B</a> ; <a href="#">75/227</a> , <a href="#">76/216</a>	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
<a href="#">65/280</a>	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	<a href="#">76/251</a>	Nouvelles modalités d'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
<a href="#">70/294</a>	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	<a href="#">76/XXX</a>	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

*Résolutions du Conseil économique et social*

<a href="#">2021/19</a>	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
-------------------------	--

**Sous-programme 2**  
**Pays en développement sans littoral**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">69/137</a>	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	<a href="#">73/243</a> ; <a href="#">74/233</a> ; <a href="#">75/228</a> , <a href="#">76/217</a>	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
<a href="#">74/15</a>	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

**Sous-programme 3**  
**Petits États insulaires en développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">59/311</a>	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	<a href="#">74/3</a>	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
<a href="#">69/15</a>	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		
<a href="#">72/279</a>	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	<a href="#">73/228</a> ; <a href="#">74/217</a> ; <a href="#">75/215</a> ; <a href="#">76/203</a>	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
<a href="#">72/307</a>	Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

**Produits**

10.15 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 10.1  
**Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Réunions ou séances :				
1. Groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	4	4	4	4
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Rapports thématiques du Bureau de la Haute-Représentante	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention des États Membres sur des questions concernant les trois sous-programmes.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur des sujets intéressant les États Membres, en particulier les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 et les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs des différents programmes d'action.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports de communication stratégique à utiliser dans les campagnes de mobilisation mondiales et divers supports soutenant les programmes communs, notamment les objectifs de développement durable.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, points de presse et entretiens ciblés avec certains médias.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web du Bureau de la Haute-Représentante où figurent les grandes priorités thématiques et les manifestations organisées pour les faire progresser et qui constitue une plateforme facilitant la recherche et l'analyse sur les grands thèmes et véhiculant des idées sur ces questions.				

### Activités d'évaluation

- 10.16 L'évaluation du projet consacré au renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés avec l'instauration d'un environnement propice à l'investissement dans les énergies durables, qui a été menée à bien en 2021, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2023.
- 10.17 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Il ressort notamment du rapport d'évaluation qu'il importe de nouer des partenariats pour garantir l'exécution des programmes au niveau national et de tenir des réunions en présentiel, lorsque les conditions le permettent, pour faciliter la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun des meilleures pratiques. Sur la base de ces recommandations, le Bureau prévoit de forger des partenariats plus solides avec les entités des Nations Unies, dans le cadre des groupes consultatifs interorganisations et avec d'autres parties prenantes importantes, notamment en faisant appel aux réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, afin de faire avancer le programme de développement des pays les plus vulnérables. En outre, il entend tenir des réunions qui permettront de tirer parti des avantages qu'offrent les échanges virtuels et les

échanges en présentiel tout en réduisant les inconvénients de chacune de ces modalités de coopération.

- 10.18 Le Bureau prévoit de procéder en 2023 à une évaluation de l'efficacité de l'appui qu'il apporte au réseau de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Pays les moins avancés**

#### **Objectif**

- 10.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés.

#### **Stratégie**

- 10.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fera ce qui suit :
- a) continuer d'apporter un soutien aux États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays les moins avancés, notamment en appuyant la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ;
  - b) élaborer des documents analytiques sur les moyens de remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés et faciliter la mise en commun des expériences et la transmission du savoir concernant les facteurs essentiels à l'élimination de la pauvreté et à la transformation structurelle, notamment en prenant en compte les questions de genre, en particulier dans les domaines du développement des compétences et de la promotion des investissements ;
  - c) poursuivre les activités de sensibilisation visant à mobiliser des ressources en faveur du développement durable des pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne les financements publics et privés, y compris les modes de financement innovants, et en faveur du renforcement de la résilience, et donc aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - d) continuer d'apporter une aide aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés en dirigeant l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, en organisant des ateliers et en apportant un soutien technique pour la mise en place de mécanismes consultatifs avec les partenaires de développement et l'élaboration de stratégies de transition sans heurt, et continuer de faciliter la transmission du savoir, car les pays en voie de sortie peuvent tirer profit de l'expérience des pays déjà retirés de la liste ;
  - e) aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant des conseils pratiques adaptés aux pays les moins avancés en vue de renforcer la résilience, et notamment en appuyant la création de partenariats.
- 10.21 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) renforcer la capacité des pays les moins avancés d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha, et de surmonter les difficultés liées aux conséquences de la pandémie de COVID-19 ;

- b) renforcer les moyens dont disposent les pays en voie de reclassement pour parvenir à une transition sans heurt.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Renforcement de la capacité des chercheurs des pays les moins avancés à fournir des conseils pratiques**

- 10.22 Les capacités de recherche de nombreux pays les moins avancés sont limitées. La part des publications scientifiques issues des pays les moins avancés était inférieure à 1 % du total mondial en 2019, alors que ces pays représentent 13 % de la population mondiale. En outre, ces pays comptent peu de femmes dans les professions de la recherche. Le sous-programme a invité des chercheuses et chercheurs des pays les moins avancés et des personnes qui travaillent sur les pays les moins avancés à diverses réunions qu’il a organisées pour discuter des principales difficultés rencontrées par les pays les moins avancés ces dernières années. En 2021, il a organisé une conférence universitaire, le Forum sur l’avenir des pays les moins avancés, qui s’est tenue en format hybride. Sur les 240 chercheurs et décideurs politiques qui y ont assisté, quelque 70 personnes, dont la moitié étaient des femmes, ont participé en présentiel. Le Forum a permis un échange de vues et d’expériences entre décideurs, praticiens et chercheurs issus des pays les moins avancés et d’autres pays afin de contribuer à l’élaboration de politiques adaptées à chaque pays et fondées sur des données probantes, notamment dans les domaines de l’élimination de la pauvreté, du développement humain, de la transformation structurelle, des technologies émergentes, de l’adaptation aux changements climatiques et de l’accès au financement. Parmi les solutions innovantes proposées au Forum, on retiendra les suivantes : adopter une approche de la restructuration de la dette fondée sur l’état de droit, dans laquelle les entités des Nations Unies joueraient le rôle de facilitatrices ; envisager la protection sociale dans les pays les moins avancés comme un investissement plutôt que comme un coût ; mettre davantage l’accent sur la préparation des étudiants, en particulier des étudiantes, des pays les moins avancés à l’avenir du travail, notamment dans les domaines de la science, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques.
- 10.23 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.2).

Tableau 10.2  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	–	Les responsables politiques de plus d’une vingtaine de pays les moins avancés ont indiqué qu’ils mettraient à profit les résultats de la recherche présentée pour élaborer et appliquer des politiques futures

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : un nouveau cadre mondial favorisant les progrès en matière de développement durable dans les pays accusant le plus de retard

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.24 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué aux négociations du Programme d'action de Doha, un instrument orienté vers l'action qui a été approuvé et qui reflète les vues de toutes les parties prenantes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.25 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.3).

Tableau 10.3  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres adoptent la résolution 74/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils invitent toutes les parties prenantes à participer effectivement à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Les partenaires multipartites ont participé aux réunions préparatoires de la Conférence	Le comité préparatoire a approuvé le projet de Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés et décidé de recommander à la Conférence de l'adopter	Les États Membres mettent en œuvre des partenariats efficaces avec diverses parties prenantes	Les États Membres renforcent les partenariats noués avec différentes parties prenantes pour éliminer la pauvreté, dans le prolongement des priorités énoncées dans le Programme d'action de Doha

### Résultat 2 : des progrès plus rapides sur la voie du développement durable grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.26 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à la mobilisation des organismes des Nations Unies et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des pays les moins avancés pour les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en permettant d'analyser les difficultés rencontrées par ces pays et de s'engager à leur apporter un soutien accru, notamment en mettant au point le Programme d'action de Doha, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.27 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.4).

Tableau 10.4  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Des réunions interinstitutions sont	Un rapport sur l'appui fourni par	Les organismes des Nations Unies et les	Dix des pays les moins avancés	Dix autres pays parmi les pays les moins

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
tenues pour mobiliser les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	l'ONU aux pays les moins avancés, recommandant la rationalisation et la hiérarchisation de cet appui, est publié	coordonnatrices et coordonnateurs résidents des pays les moins avancés se mobilisent pour les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	intègrent le nouveau programme d'action dans leurs plans de développement avec l'aide du système des Nations Unies	avancés intègrent le nouveau programme d'action dans leurs plans de développement avec l'aide du système des Nations Unies

**Résultat 3 : le secteur privé joue un rôle accru dans la lutte contre les vulnérabilités des pays les moins avancés**

**Projet de plan-programme pour 2023**

10.28 Les investissements privés dans les pays les moins avancés ont été entravés par les effets de la COVID-19, ce qui a entraîné la fermeture de nombreuses microentreprises et petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes, et la baisse des investissements étrangers directs (IED). En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le sous-programme a fourni des analyses qui ont été incorporées dans le Programme d'action de Doha et il a contribué, avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale du Travail, le Cadre intégré renforcé et la World Association of Investment Promotion Agencies, à la formulation d'un projet de renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement. La phase pilote d'exécution a commencé en 2021 : des activités de renforcement des capacités sur mesure ont été menées, en tenant compte des divers besoins des différents pays les moins avancés pour ce qui est d'attirer et de faciliter les IDE, notamment des activités d'échange de savoir-faire et de meilleures pratiques.

*Enseignements tirés et changements prévus*

10.29 Les enseignements tirés sont les suivants : on s'est servi des partenariats existants avec des entités du secteur privé pour renforcer la mobilisation du secteur privé en faveur des pays les moins avancés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera à la réalisation d'enquêtes en ligne sur le climat d'investissement des pays les moins avancés et on fera en sorte que le secteur privé participe davantage aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le temps fort sera le Forum du secteur privé, qui se tiendra à Doha en 2023. Dans le cadre du sous-programme, on organisera des réunions auxquelles participeront expressément des représentants du secteur privé et des gouvernements des pays les moins avancés et des partenaires de développement afin d'examiner les obstacles à la contribution du secteur privé au développement durable tenant compte des questions de genre dans les pays les moins avancés et les débouchés qui s'offrent au secteur privé dans ces pays, notamment aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes ; ces réunions auront pour but de nouer, lors du Forum, des partenariats liés aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha.

10.30 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.5).

Tableau 10.5  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les acteurs du secteur privé participent à certaines réunions	Les acteurs du secteur privé participent à certaines réunions	Les organismes de promotion de l'investissement renforcent les capacités pour ce qui est d'attirer et de faciliter les IDE	Les acteurs du secteur privé participent au dialogue et envisagent de prendre des engagements en faveur des pays les moins avancés en prévision du Forum du secteur privé qui doit avoir lieu lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Cinq partenariats liés aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha sont noués lors du Forum du secteur privé dans des domaines tels que l'innovation et l'emploi productif et le travail décent

## Produits

10.31 On trouvera dans le tableau 10.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.6  
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
1. Rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	2	1	3
2. Documents pour le comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	3	7	–	–
3. Documents pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	6	2	6	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	13	13	13	13
5. Séances du Conseil économique et social, notamment celles consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et au forum politique de haut niveau pour le développement durable	10	11	10	10
6. Réunions régionales d'examen sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	2	9	–	–

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
7. Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés et consultations connexes	5	5	5	5
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et aux thèmes prioritaires s'y rapportant	3	7	3	3
9. Réunions du Groupe des pays les moins avancés	10	10	10	10
10. Réunions du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	10	16	–	–
11. Réunions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	18	–	18	18
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
12. Ateliers à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés, réunion ministérielle et tables rondes sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	5	6	6
13. Forums sur les partenariats pour les pays les moins avancés à l'intention des principales parties prenantes	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
14. Rapport sur l'état des pays les moins avancés	1	1	1	1
15. Rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et les effets de synergie avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	3	3	–	–
16. Rapport sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur retrait de la liste	–	–	1	1
17. Rapports sur la mise en œuvre de dispositions particulières du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés	–	–	4	4
18. Rapports sur des questions clés relatives aux pays les moins avancés	4	6	8	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des 46 pays les moins avancés ; communication à tous les États Membres d'informations sur les travaux du Bureau de la Haute-Représentante et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; conseils sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des 46 pays les moins avancés ; conseils techniques pour les réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; appui apporté aux travaux de la Commission sur le large bande et activités visant à mobiliser des soutiens en faveur des 46 pays les moins avancés.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale visant à faire mieux connaître aux États Membres et aux autres parties prenantes le Programme d'action qui sera issu de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et à les encourager à le mettre en œuvre ; campagnes de communication sur les reclassements à venir et activités de sensibilisation au renforcement des mesures destinées à assurer une transition sans heurt.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; tribunes publiées dans la presse mettant les questions relatives aux pays les moins avancés au premier plan du débat international sur le développement ; campagne d'information (dont des vidéos, des infographies et d'autres contenus destinés aux médias sociaux) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : informations sur les résultats de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à l'intention de tous les États Membres et des autres parties prenantes.				

## Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

### Objectif

- 10.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, l'objectif étant de favoriser leur développement durable, et de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges sous-régionaux, régionaux et mondiaux, de renforcer leurs institutions et la protection sociale et environnementale et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

### Stratégie

- 10.33 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fera ce qui suit :
- a) continuer d'apporter un soutien aux États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour les pays en développement sans littoral, conformément au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, au Programme 2030, à l'Accord de Paris et aux programmes régionaux, notamment à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.
  - b) diriger les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ;
  - c) procéder à des analyses portant sur les priorités énoncées dans le Programme d'action de Vienne et sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les pays en développement sans littoral ainsi que sur les politiques et le soutien nécessaires pour un relèvement durable, dont les résultats orienteront à la fois les services de soutien et les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ;
  - d) organiser des activités de renforcement des capacités et faciliter l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre pays en développement sans littoral et pays de transit pour ce qui est des priorités d'action énoncées dans le Programme d'action de Vienne ;
  - e) poursuivre ses activités de sensibilisation afin d'accroître l'appui international en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de la Déclaration politique issue de l'examen de haut niveau à mi-parcours de sa mise en œuvre, et du Programme 2030 ;
  - f) coordonner et suivre l'application effective du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (road map for the accelerated implementation of the Vienna Programme of Action).
- 10.34 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) faire en sorte que la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, fournisse aux pays en développement sans littoral un appui accru visant à répondre à leurs besoins et aux difficultés résultant de leur enclavement ;
  - b) faire en sorte que les pays en développement sans littoral adoptent et mettent en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et la connectivité et faciliter le commerce ;
  - c) renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et de formuler des politiques favorisant la diversification, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et la transformation structurelle de leur économie ;
  - d) renforcer la capacité des pays en développement sans littoral d'élaborer des politiques qui favorisent le relèvement et renforcent la résilience après la pandémie de COVID-19.

## Exécution du programme en 2021

### Renforcement de la capacité des pouvoirs publics, dans les pays en développement sans littoral et les pays de transit, à promouvoir la connectivité des transports et la mise au point de projets d'infrastructures de transport pouvant bénéficier de concours bancaires

- 10.35 Le renforcement des politiques et des capacités visant à améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral et à mettre au point des projets d'infrastructures de transport pouvant bénéficier de concours bancaires est essentiel pour réduire les coûts des échanges commerciaux de ces pays et accroître leur coopération et leurs échanges régionaux. En collaboration avec les commissions régionales et d'autres partenaires, le sous-programme a organisé une série d'ateliers de formation virtuels à l'intention des décideurs de 25 pays en développement sans littoral et de 13 pays de transit afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques visant à améliorer la connectivité des transports et à mettre en place des projets d'infrastructure de transport pouvant bénéficier de concours bancaires ; ces ateliers ont porté notamment sur l'élaboration de cadres réglementaires favorables et la création de conditions propices qui permettraient d'attirer les financements et d'encourager le recours aux partenariats public-privé. Trois séries de modules de formation ont contribué à renforcer les capacités de plus de 200 agents de l'État de pays en développement sans littoral et de pays de transit en enseignant à ces personnes comment améliorer encore la connectivité des transports, y compris les infrastructures matérielles et immatérielles, et ce de manière durable. Les ateliers ont donné les moyens à ces agents d'appliquer dans leur travail quotidien les connaissances acquises durant la formation. Dans les évaluations réalisées, les participants ont affirmé avoir acquis des connaissances et des compétences sur les moyens d'améliorer la connectivité des transports dont ils se serviraient dans leur travail. Cependant, ils ont tous indiqué qu'ils auraient préféré une formation en présentiel, considérant que leur expérience de l'apprentissage n'en aurait été que meilleure, et formé le vœu que des ateliers se tiennent en présentiel une fois que la pandémie serait terminée.
- 10.36 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.7).

Tableau 10.7

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Les États Membres manifestent un intérêt pour le renforcement des capacités en matière de politiques favorisant la connectivité des transports et la mise au point de projets d'infrastructure pouvant bénéficier de concours bancaires	202 agents de l'État de pays en développement sans littoral et de pays de transit ont bénéficié d'enseignements utiles sur les politiques visant à promouvoir la connectivité des transports et sur la mise au point de projets d'infrastructures de transport pouvant bénéficier de concours bancaires

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : amélioration du transit à l'appui du renforcement du potentiel commercial des pays en développement sans littoral

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.37 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à l'adoption par les pays en développement sans littoral de trois nouvelles initiatives visant à améliorer le transit, la facilitation du commerce et la transformation structurelle, notamment la création d'un poste frontière unique et d'un portail d'information commerciale et l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire de transit, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.8).

Tableau 10.8  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et demandent à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier	Les États Membres adoptent la résolution 75/233 de l'Assemblée générale  Trois initiatives concrètes au moins sont adoptées et mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit en matière de transit, de facilitation du commerce et de transformation structurelle de l'économie	Les États Membres qui sont des pays en développement sans littoral adoptent trois nouvelles initiatives visant à améliorer le transit et à faciliter le commerce et la transformation structurelle de l'économie	Un plus grand nombre d'États Membres qui sont des pays en développement sans littoral et des pays de transit font état de progrès dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce	Vingt-cinq pays en développement sans littoral désignent des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux basés dans la capitale pour le Programme d'action de Vienne afin de promouvoir la mise en œuvre et le suivi au niveau national du Programme d'action de Vienne, y compris la facilitation des échanges

### Résultat 2 : meilleure coordination de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays en développement sans littoral

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.39 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une meilleure coordination de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays en développement sans littoral et à la réalisation de 10 mégaprojets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, avec un investissement de 2,5 milliards de dollars, et de 18 projets d'infrastructures de transport, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir que les États Membres mettent en œuvre au moins 2 des nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action.
- 10.40 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.9).

Tableau 10.9  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Les États Membres demandent au système des Nations Unies d'appuyer l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (résolution 74/15 de l'Assemblée générale)	Les États Membres prient le Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à assurer la coordination de l'appui fourni par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Le plan d'action a été coordonné, établi et adopté la même année	Les États Membres ont mis en œuvre 10 mégaprojets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et 18 projets d'infrastructures de transport	Les États Membres mettent en œuvre au moins cinq des nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action, notamment dans les domaines du transit, des transports, de la facilitation du commerce, de l'énergie, du développement de l'informatique et des communications et de la transformation structurelle de l'économie	Les États Membres mettent en œuvre au moins huit des nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action, notamment dans les domaines du transit, des transports, de la facilitation du commerce, de l'énergie, du développement de l'informatique et des communications et de la transformation structurelle de l'économie

**Résultat 3 : renforcement des capacités des pays en développement sans littoral à mener une action climatique et à se relever durablement de la pandémie de COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 10.41 L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui s'est tenu en 2019 a indiqué que les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral étaient insuffisants pour atteindre les cibles énoncées dans le Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable. La COVID-19 a accentué les difficultés liées à la géographie des pays enclavés. Les exportations et les importations ont été freinées par le manque de fluidité aux frontières, les mesures de confinement, les restrictions au commerce, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et les fortes variations des prix des produits de base. Parallèlement, on sait que les effets des changements climatiques exacerbent les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses et la désertification, les glissements de terrain et autres catastrophes dans les pays en développement sans littoral. Pour aider ces pays, le sous-programme a mené des recherches et organisé des réunions thématiques sur le renforcement de la diversification, la transformation structurelle, la facilitation du commerce et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi que sur l'accélération de l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il a également aidé les États Membres à organiser deux réunions ministérielles sur le relèvement après la COVID-19 et une réunion avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de mobiliser le soutien de ces entités pour la mise en œuvre au niveau national du Programme d'action de Vienne.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 10.42 Les enseignements tirés sont les suivants : pour les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, il importe tout particulièrement que le sous-programme facilite l'établissement de normes afin de permettre l'analyse des conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le relèvement et le développement durable et des difficultés qui naissent des changements climatiques. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du

programme, on s'attachera à analyser le double défi que constituent les changements climatiques et la COVID-19 et à recommander des actions qui alimenteront les travaux de préparation de la Conférence.

10.43 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.10).

Tableau 10.10  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/217, dans laquelle elle a demandé la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui procéderait à un examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	Les pays en développement sans littoral élaborent leur position commune sur le transport et le transit en vue de contribuer à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	Les États Membres déterminent et arrêtent ensemble l'action à mener et les engagements à tenir au niveau régional pour aider les pays en développement sans littoral à mener une action climatique et à se relever durablement de la pandémie de COVID-19

## Produits

10.44 On trouvera dans le tableau 10.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.11  
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale, notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>44</b>
2. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	13	13	15	15
3. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
4. Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, consultations sur les documents issus de ces réunions et autres réunions ministérielles	10	10	10	10

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
5. Réunions d'examen régionales sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	–	–	–	2
6. Réunions du Groupe des pays en développement sans littoral	10	10	12	14
7. Réunions de groupes d'experts sur des questions thématiques (transformation structurelle de l'économie, développement durable, mesures de facilitation du commerce, COVID-19 et autres questions intéressant les pays en développement sans littoral)	–	–	2	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Projet relatif au renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral	1	1	1	1
9. Projet relatif au renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la facilitation du commerce et la transformation structurelle	1	1	1	1
10. Projet relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et à leur adhésion aux conventions internationales, et à l'établissement de couloirs	1	1	1	–
11. Projet de coordination portant sur l'amélioration de la mise en œuvre du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
12. Table ronde sur le renforcement des capacités	1	1	1	1
13. Atelier destiné aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays en développement sans littoral	–	–	1	1
14. Réunion-débat sur les meilleures pratiques et les solutions se rapportant aux besoins propres aux pays en développement sans littoral	1	1	1	1
15. Manifestations sur le renforcement des capacités, les meilleures pratiques et les domaines thématiques en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres questions intéressant l'ONU, notamment la COVID-19, l'énergie, l'informatique et les communications, les infrastructures, l'objectif de développement durable n° 14, les changements climatiques et la désertification	2	2	2	2
16. Réunions préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral consacrées à des domaines thématiques, notamment le transit, la facilitation du commerce, l'établissement de couloirs, la connectivité, les chaînes de valeur mondiales, les changements climatiques, l'eau, la désertification et la sécurité routière	–	–	–	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
17. Questions thématiques et indicateurs se rapportant au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
18. Questions thématiques liées au développement des pays en développement sans littoral	2	2	2	2

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays en développement sans littoral ; réunions d'information sur les activités du Bureau de la Haute-Représentante à l'intention de 32 pays en développement sans littoral, de 34 pays de transit et de 28 partenaires de développement ; manifestations parallèles visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; fourniture d'avis techniques et d'un soutien à 32 équipes de pays des Nations Unies et autres entités des Nations Unies visant à faire en sorte que la mise en œuvre, le contrôle et le suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du Programme 2030 soient cohérents et bénéficient d'effets de synergie aux niveaux national et régional ; soutien technique à la préparation des rapports d'examen nationaux sur la mise en œuvre décennale du Programme d'action de Vienne dans les pays en développement sans littoral.

**Bases de données et supports numériques** : base de données des indicateurs relatifs aux pays en développement sans littoral.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale en faveur des pays en développement sans littoral.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur les pays en développement sans littoral.

### **Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement**

#### **Objectif**

- 10.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

#### **Stratégie**

- 10.46 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à :
- faire mieux connaître la situation particulière des petits États insulaires en développement au regard du développement durable en dialoguant avec les partenaires de développement, les institutions financières internationales et les acteurs du secteur privé dans les cadres qui s'y prêtent ;
  - mobiliser davantage de ressources en faveur des petits États insulaires en développement dans les domaines prioritaires, notamment en employant une stratégie de mobilisation ciblée et en mettant au point des mécanismes de mobilisation sur mesures ;
  - fournir un appui plus structuré dans le contexte du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement en vue de faciliter la création de partenariats, en particulier entre ces États et les acteurs du secteur privé ;
  - renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux national, régional et mondial, notamment en apportant un soutien plus structuré au réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement et en améliorant la coordination entre les entités des Nations Unies qui appuient ces États ;
  - incorporer les activités de relèvement après la pandémie dans celles visant à mettre en œuvre les Orientations de Samoa, faciliter la mise en commun d'expériences entre les petits États insulaires en développement, plaider pour qu'un appui et des ressources plus importants soient consacrés à la lutte contre les problèmes causés par la pandémie et assurer la cohérence du

soutien apporté par le système des Nations Unies aux activités de relèvement aux niveaux national, régional et mondial ;

- f) conduire les préparatifs de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

10.47 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les mesures de soutien international visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mettre en œuvre les Orientations de Samoa et l'Accord de Paris et de répondre à d'autres priorités en matière de développement durable seront renforcées ;
- b) les petits États insulaires en développement pourront accéder plus facilement aux financements.

## **Exécution du programme en 2021**

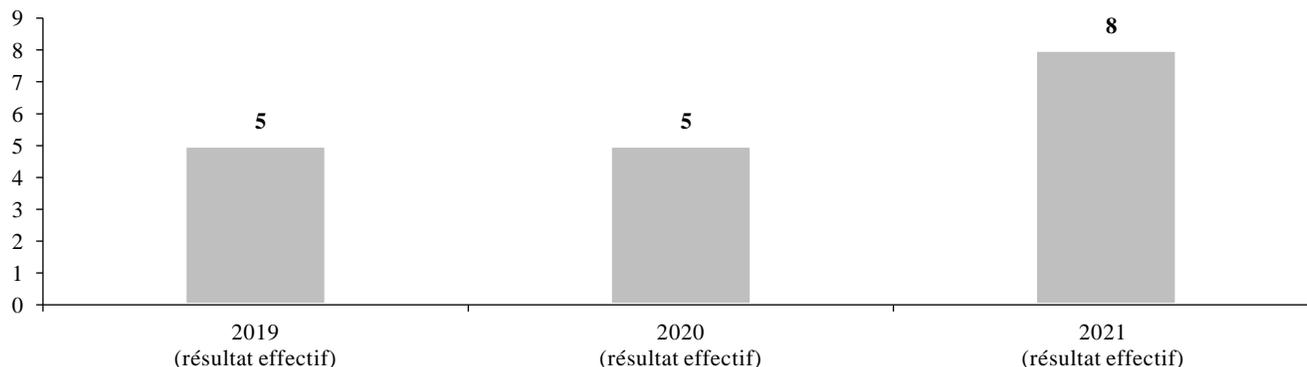
### **Renforcement de l'action du secteur privé en faveur des océans**

10.48 Étant conscient de l'importance cruciale que revêtent les océans dans diverses facettes du développement durable des petits États insulaires en développement et du relèvement après la pandémie, le sous-programme a organisé un forum virtuel du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, ainsi qu'une série de webinaires, en vue de promouvoir les partenariats et la mise en commun d'expériences avec ces États dans les domaines suivants : l'énergie marine ; l'exploitation durable des pêches et des ressources naturelles marines ; la protection des océans ; les moyens de transport maritime durables ; le tourisme diversifié et durable. Le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement promeut les partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires avec les petits États insulaires en développement, qui contribuent à la mise en œuvre des Orientations de Samoa. De plus, étant donné les effets disproportionnés qu'a eus la pandémie sur le tourisme dans les petits États insulaires en développement, on a créé un groupe de travail spécialisé qui regroupe les associations de tourisme des régions concernées. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en place en 2021 de trois partenariats avec le secteur privé pour promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables, contribuer au relèvement du secteur touristique et renforcer la résilience des petits États insulaires en développement face aux catastrophes.

10.49 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.I).

Figure 10.I

### **Mesure des résultats : nombre de partenariats relatifs aux océans noués en vue du développement durable des petits États insulaires en développement (total cumulé)**



## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.50 Grâce au travail effectué dans le cadre du sous-programme, 16 nouveaux petits États insulaires en développement ont déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégrés en matière de changements climatiques, de résilience face à ces changements et d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.51 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.12).

Tableau 10.12  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les petits États insulaires en développement expriment le besoin de recevoir un appui plus ciblé dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa	La résolution 74/297 de l'Assemblée générale est adoptée	Seize petits États insulaires en développement déclarent avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégrés en matière de changements climatiques, de résilience face à ces changements et d'émissions de gaz à effet de serre	Les petits États insulaires en développement examinent la mise en œuvre de l'examen des bureaux multipays, en vue d'améliorer encore le soutien adapté apporté par les Nations Unies, y compris le renforcement de l'appui stratégique en matière de changements climatiques, de résilience climatique et d'émissions de gaz à effet de serre	Les petits États insulaires en développement intègrent mieux l'action climatique à leurs politiques nationales de développement dans le cadre de l'examen des bureaux multipays, ce qui accélère la mise en œuvre des Orientations de Samoa

### Résultat 2 : amélioration de l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement grâce au renforcement et à l'élaboration de mécanismes d'intervention

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 10.52 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'examen par l'Assemblée générale des recommandations relatives à un indice de vulnérabilité multidimensionnel que devait fournir le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la résolution 75/215, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.53 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.13).

**Tableau 10.13  
Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Dans la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, la nécessité de concevoir des méthodes permettant de mieux prendre en compte les réalités complexes et diverses des petits États insulaires en développement a été soulignée	L'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de formuler des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/203, dans laquelle elle a salué les recommandations du Secrétaire général sur l'élaboration, la mise au point et l'utilisation éventuelles d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement et sur la coordination des travaux y relatifs au sein du système des Nations Unies	Les mesures de soutien international visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mieux résister aux chocs extrêmes et de renforcer durablement leur résilience économique, sociale et environnementale sont consolidées	L'indice de vulnérabilité multidimensionnel, qui peut servir à orienter la prestation d'un financement ciblé du développement, est mieux connu et est davantage considéré comme nécessaire

**Résultat 3 : exploitation des données en vue de la création d'un nouveau cadre mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 10.54 Les petits États insulaires en développement restent un cas à part en matière de développement durable. Ils n'ont pas connu de forte croissance économique durable, en raison notamment de leur vulnérabilité aux effets néfastes que continuent d'avoir les problèmes environnementaux, la pandémie de COVID-19 et d'autres crises économiques et financières externes. La communauté internationale doit accroître son engagement en faveur de ces pays et leur fournir d'autres solutions pour faire face à leurs problèmes existants ou nouveaux, afin de les aider à continuer sur leur lancée dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030.
- 10.55 Le sous-programme a aidé les petits États insulaires en développement dans leurs efforts de sensibilisation en organisant des réunions de haut niveau et des rencontres d'experts, en coopération avec l'Alliance des petits États insulaires et d'autres partenaires. À ces occasions, le sous-programme a mis à profit le pouvoir de mobilisation de la Haute-Représentante pour amener les principales parties prenantes à s'associer pour promouvoir la création d'un nouveau cadre mondial qui tiendrait compte des problèmes existants et nouveaux et renforcerait les mesures de soutien international en vue de permettre à ces pays de devenir plus résilients sur les plans économique, social et environnemental.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 10.56 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les messages de sensibilisation sont plus efficaces lorsqu'ils sont accompagnés de données et d'informations récentes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on accordera plus d'importance à l'analyse de données et aux supports de connaissance qui contiennent des informations récentes sur les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et on formulera des recommandations

concrètes concernant l'appui dont ces pays ont besoin. Cela devrait contribuer à créer une base factuelle solide sur laquelle asseoir le nouveau cadre mondial pour les petits États insulaires en développement, ce qui permettrait à ces États d'arrêter la marche à suivre et les engagements à prendre pour atteindre les objectifs de développement durable.

10.57 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.14).

Tableau 10.14  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
L'Assemblée générale a adopté la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, dans laquelle elle a recommandé instamment que des mesures soient prises pour faire avancer les priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable	L'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215, dans laquelle elle a demandé que des mesures importantes soient prises immédiatement pour faciliter les moyens mis en œuvre par les petits États insulaires en développement pour lutter contre la COVID-19, tout en préservant leurs acquis et leurs engagements en matière de développement durable, et pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques conformément aux Orientations de Samoa et à la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/203, dans laquelle elle a demandé que soit convoquée, en 2024, une quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui visera à évaluer la capacité de ces derniers à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable	Les petits États insulaires en développement se concentrent sur l'amélioration des comptes rendus sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, lesquels formeront la base du cadre fondé sur des données factuelles qui servira à orienter la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	Les petits États insulaires en développement exploitent des données et des analyses récentes concernant les vulnérabilités pour déterminer quelles mesures et quels engagements doivent être pris à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre le Programme 2030

### **Produits**

10.58 On trouvera dans le tableau 10.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.15

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021–2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>17</b>
1. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	3	3	3	3
2. Réunions et consultations du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
3. Réunions régionales et interrégionales d'examen de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	–	–	–	8
4. Réunions du groupe des petits États insulaires en développement	2	2	2	2
5. Réunions du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
6. Projet visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'attirer des financements du secteur privé à l'appui de l'action climatique	1	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
7. Séminaires sur l'appui fourni par les partenaires de développement aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	2	8	2	2
8. Séminaires ou manifestations de soutien à l'Alliance des petits États insulaires en matière de mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	1	2	2
9. Séminaires sur la coordination des efforts visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030, avec les coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement	4	4	4	4
10. Séminaires sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales internationales, y compris les organisations intergouvernementales régionales dont les petits États insulaires en développement sont membres, peuvent renforcer la collaboration grâce à des initiatives et à des activités conjointes	3	2	3	3
11. Séminaires sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	1	1	2	2
12. Séminaires sur l'accès des petits États insulaires en développement au financement des objectifs de développement liés aux changements climatiques	2	2	2	2

## Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	1	1
13. Sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. Sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	2	1	2	2
15. Sur l'appui international fourni aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	2	1	2	2
16. Sur les questions relatives au financement, à la mise en œuvre et au suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement	2	1	2	2
17. Sur les questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement	2	2	2	2
18. Sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	2	2	2	2

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : manifestations sur des questions de fond visant à apporter un appui à 38 petits États insulaires en développement, à 3 entités régionales et à 5 entités mondiales ; réunions d'information à l'intention de 38 États Membres sur les travaux du Bureau ; sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : réalisation de campagnes sur des questions relatives aux petits États insulaires en développement et au développement durable, y compris l'élaboration de documents d'information sur la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et interventions médiatiques sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement et dialogue suivi avec des journalistes de ces États sur les mécanismes et les activités de l'ONU en la matière.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web présentant notamment des informations sur les préparatifs de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

10.59 On trouvera dans les tableaux 10.16 à 10.18 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 10.16

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	5 778,4	6 175,0	152,5	–	–	152,5	2,5	6 327,5	
Autres dépenses de personnel	138,2	336,9	–	–	–	–	–	336,9	
Dépenses de représentation	–	0,5	–	–	–	–	–	0,5	
Consultants	113,6	47,7	–	–	–	–	–	47,7	
Experts	67,1	313,0	–	–	–	–	–	313,0	
Voyages du personnel	85,0	209,1	–	–	–	–	–	209,1	
Services contractuels	208,4	172,3	–	–	–	–	–	172,3	
Frais généraux de fonctionnement	60,3	39,9	–	–	–	–	–	39,9	
Fournitures et accessoires	1,7	6,4	–	–	–	–	–	6,4	
Mobilier et matériel	25,7	19,4	(2,8)	–	–	(2,8)	(14,4)	16,6	
Subventions et contributions	9,8	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>6 488,3</b>	<b>7 320,2</b>	<b>149,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>149,7</b>	<b>2,0</b>	<b>7 469,9</b>	

Tableau 10.17

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	33	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	33	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 6 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 10.18  
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	8	–	–	–	–	8
P-4	8	–	–	–	–	8
P-3	6	–	–	–	–	6
P-2/1	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(AC)	6	–	–	–	–	6
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>

10.60 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 10.19 à 10.21 et dans la figure 10.II.

10.61 Comme le montrent les tableaux 10.19 1) et 10.20, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 7 469 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 149 700 dollars (2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 10.19  
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	1 717,4	1 502,1	66,2	–	–	66,2	4,4	1 568,3
B. Programme de travail								
1. Pays les moins avancés	3 442,7	3 695,9	–	–	–	–	–	3 695,9
2. Pays en développement sans littoral	648,7	1 157,0	–	–	–	–	–	1 157,0

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
3. Petits États insulaires en développement	679,5	965,2	83,5	–	–	83,5	8,7	1 048,7
<b>Total partiel (B)</b>	<b>4 770,9</b>	<b>5 818,0</b>	<b>83,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>83,5</b>	<b>1,4</b>	<b>5 901,6</b>
<b>Total partiel (1)</b>	<b>6 488,3</b>	<b>7 320,2</b>	<b>149,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>149,7</b>	<b>2,0</b>	<b>7 469,9</b>

**2) Ressources extrabudgétaires**

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–
B. Programme de travail					
1. Pays les moins avancés	1 605,8	1 218,1	395,6	32,5	1 613,7
2. Pays en développement sans littoral	136,1	351,8	13,6	3,9	365,4
3. Petits États insulaires en développement	38,3	676,8	(279,8)	(41,3)	397,0
<b>Total partiel (B)</b>	<b>1 780,2</b>	<b>2 246,7</b>	<b>129,4</b>	<b>5,8</b>	<b>2 376,1</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>1 780,2</b>	<b>2 246,7</b>	<b>129,4</b>	<b>5,8</b>	<b>2 376,1</b>
<b>Total</b>	<b>8 268,5</b>	<b>9 566,9</b>	<b>279,1</b>	<b>2,9</b>	<b>9 846,0</b>

Tableau 10.20

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

*Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	7	–	–	–	–	7
B. Programme de travail						
1. Pays les moins avancés	17	–	–	–	–	17
2. Pays en développement sans littoral	5	–	–	–	–	5
3. Petits États insulaires en développement	4	–	–	–	–	4
<b>Total partiel (B)</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>

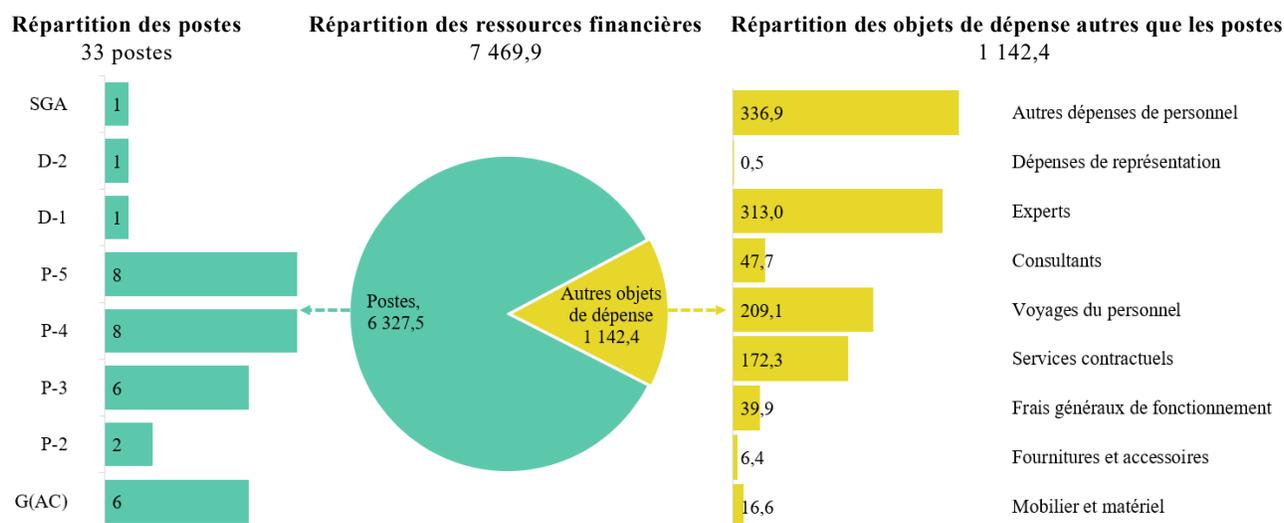
Tableau 10.21  
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	5 778,3	6 175,0	152,5	–	–	152,5	2,5	6 327,5	
Autres objets de dépense	710,0	1 145,2	(2,8)	–	–	(2,8)	(0,2)	1 142,4	
<b>Total</b>	<b>6 488,3</b>	<b>7 320,2</b>	<b>149,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>149,7</b>	<b>2,0</b>	<b>7 469,9</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	–	–	–	–	–	27	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6	
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	

Figure 10.II  
**Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

- 10.62 Comme le montre le tableau 10.19 1), les changements entraînent une augmentation nette de 149 700 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation nette de 66 200 dollars s'explique par la budgétisation en année pleine d'un nouveau poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) créé en 2022 conformément à la résolution 76/245 de l'Assemblée générale (69 000 dollars), pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes. Cette augmentation est compensée en partie par le non-renouvellement des crédits prévus pour le mobilier et l'équipement liés à ce nouveau poste et au poste créé en 2022 au titre du sous-programme 3 (2 800 dollars) (voir par. 10.62 b) ci-dessous) ;
  - b) **Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement).** L'augmentation de 83 500 dollars tient à la budgétisation en année pleine d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) créé en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

#### Ressources extrabudgétaires

- 10.63 Comme le montre le tableau 10.19 2), le Bureau de la Haute-Représentante devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, les ressources extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 2 376 100 dollars, seront utilisées essentiellement pour financer les préparatifs et le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Les ressources extrabudgétaires représentent 24,1 % des ressources totales du présent chapitre. L'augmentation prévue de 129 400 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2022 est principalement due aux activités de suivi liées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
- 10.64 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la Haute-Représentante, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

#### Direction exécutive et administration

- 10.65 La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante assure la direction et la supervision d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail qui a été approuvé. Elle tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et régionales, le secteur privé, les groupes de la société civile et les milieux universitaires et apporte son concours aux examens que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale consacrent aux progrès de l'exécution des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays et de la mise en œuvre du Programme 2030 en ce qu'il a trait à ces pays.
- 10.66 Le Bureau de la Haute-Représentante conseille la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante sur les questions relatives aux politiques et à la gestion ; centralise les informations relatives aux travaux du Bureau sous tous leurs aspects et veille à ce qu'elles soient diffusées en

interne et relayées à l'extérieur selon qu'il est utile ; consulte les départements, bureaux, fonds et programmes, ainsi que des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, sur des questions d'intérêt commun, négocie avec eux et coordonne son action avec eux. Il a à sa tête un(e) directeur(trice) (D-2), qui assure la coordination et l'administration d'ensemble et est l'adjoint(e) de la Secrétaire générale adjointe.

- 10.67 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau a entrepris de mettre en œuvre les principes énoncés dans son guide « Things to Know, Things to Do – Reducing Environmental Impacts in the Workplace » (À savoir et à faire : comment réduire les impacts environnementaux au travail) qui constitue son document stratégique en matière de durabilité environnementale. Ce guide présente des mesures quotidiennes respectueuses de l'environnement qui permettent de réduire les déchets et les émissions de gaz à effet de serre et de progresser ainsi vers la réalisation des objectifs du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). Parmi ces mesures, citons l'utilisation de sacs et de gourdes réutilisables, les déplacements à vélo lorsque cela est possible et l'utilisation de sèche-mains plutôt que de serviettes en papier. Une enquête initiale a été menée en 2020 pour évaluer la prévalence de ces pratiques parmi le personnel du Bureau. Une enquête de suivi sera effectuée lorsque le retour du personnel dans les bureaux aura progressé.
- 10.68 On trouvera dans le tableau 10.22 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le taux de billets réservés dans les délais prescrits en 2021 a diminué par rapport à 2020, mais il était supérieur au taux en 2019. Le personnel du Bureau a repris ses voyages internationaux à la fin de l'été 2021, à l'occasion des grandes réunions préparatoires de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des réunions de groupes d'experts consacrées au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Malgré les incertitudes persistantes dues à la pandémie, le Bureau a permis aux représentants des gouvernements de nombreux pays parmi les moins avancés et de pays en développement sans littoral de participer activement à ces réunions. Une des principales raisons de la diminution du nombre de billets réservés dans les délais prescrits était le retard pris dans les nominations et dans l'établissement des dossiers nécessaires à l'approbation des voyages, y compris de nouveaux documents requis à cause de la pandémie, autrement dit une variable sur laquelle le Bureau n'a pas vraiment de contrôle. En ce qui concerne les voyages du personnel, le fait que le Bureau ait reçu tardivement les programmes et documents relatifs aux manifestations auxquelles il était invité a eu une incidence sur le respect des délais. De plus, l'apparition du variant Omicron a provoqué l'annulation à la dernière minute de manifestations et des voyages y relatifs.
- 10.69 À l'avenir, le Bureau s'efforcera de mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il continuera de sensibiliser les membres du personnel, y compris le personnel d'encadrement, au fait qu'il faut respecter ces directives, notamment en établissant des plans de voyage trimestriels et en assurant le suivi de la procédure. En ce qui concerne les partenaires, le Bureau collaborera avec les organisateurs des réunions et avec les participants dont il finance le voyage de sorte que les documents nécessaires soient soumis plus tôt. Il continuera également de coopérer étroitement avec le Service administratif pour simplifier les règles relatives aux pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage, sans pour autant déroger aux textes administratifs régissant les voyages officiels.

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 10.22  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	85	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	43	84	47	100	100

10.70 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 7 469 900 dollars et font apparaître une augmentation de 149 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 10.62 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.23 et la figure 10.III.

Tableau 10.23  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

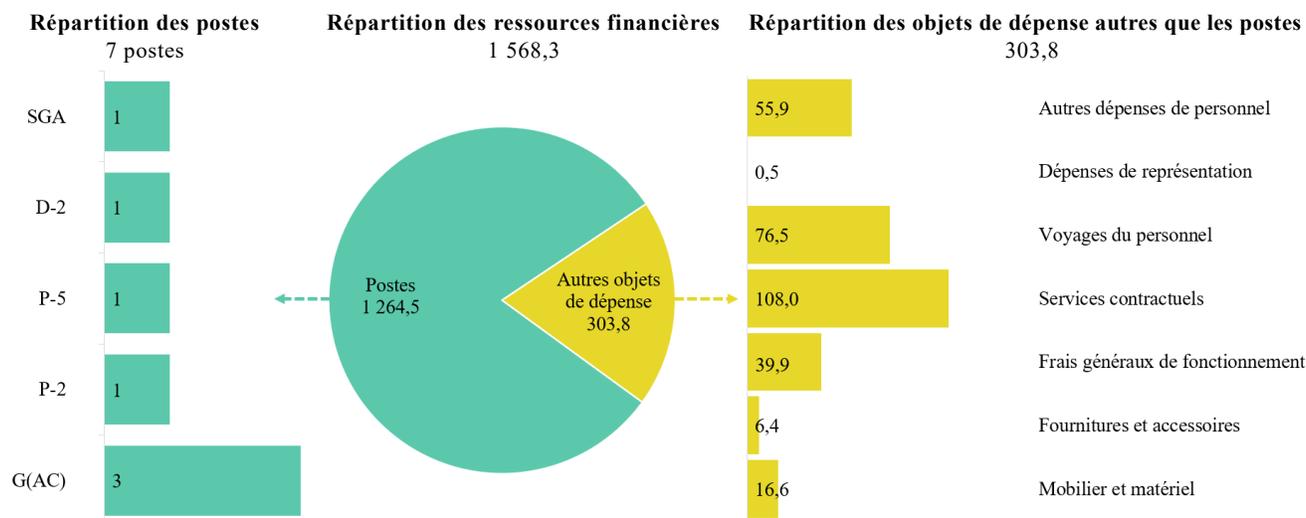
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 468,6	1 195,5	69,0	–	–	69,0	5,8	1 264,5
Autres objets de dépense	248,8	306,6	(2,8)	–	–	(2,8)	0,9	303,8
<b>Total</b>	<b>1 717,4</b>	<b>1 502,1</b>	<b>66,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>66,2</b>	<b>4,4</b>	<b>1 568,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>

Figure 10.III

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023  
(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Programme de travail

### Sous-programme 1 Pays les moins avancés

10.71 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 695 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.24 et la figure 10.IV.

Tableau 10.24

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	3 291,3	3 282,3	–	–	–	–	–	3 282,3	
Autres objets de dépense	151,4	413,6	–	–	–	–	–	413,6	
<b>Total</b>	<b>3 442,7</b>	<b>3 695,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 695,9</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14	

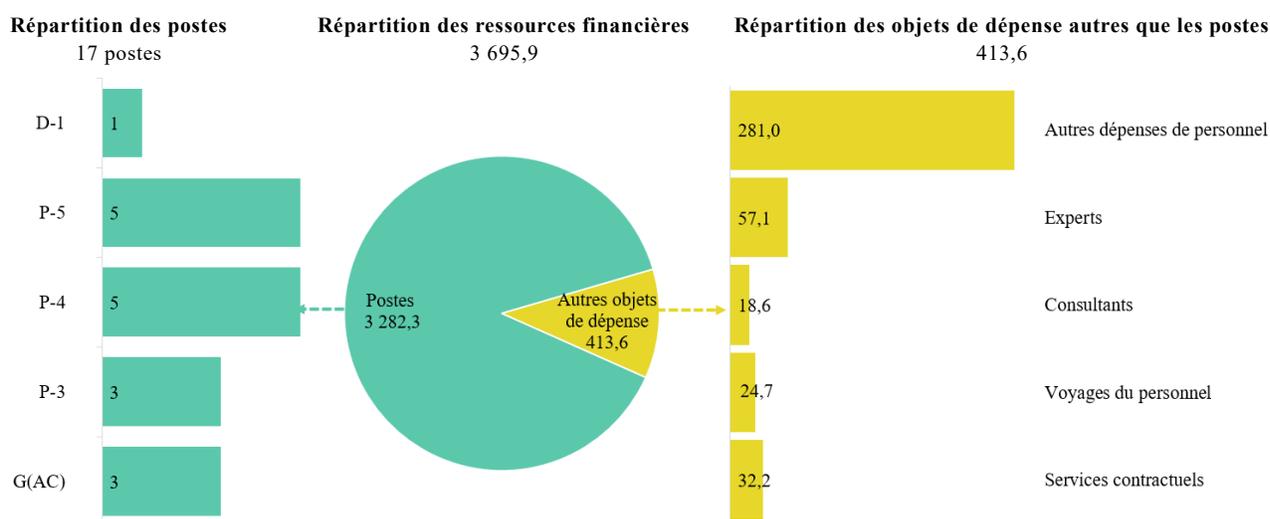
**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>	

Figure 10.IV

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

10.72 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 613 700 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront aux représentants des pays les moins avancés de participer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et aux réunions de suivi consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. L'augmentation de 395 500 dollars qui est proposée tient principalement aux activités prévues au lendemain de la Conférence, notamment le renforcement de l'appui aux pays les moins avancés.

**Sous-programme 2  
Pays en développement sans littoral**

10.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 157 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.25 et la figure 10.V.

Tableau 10.25

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

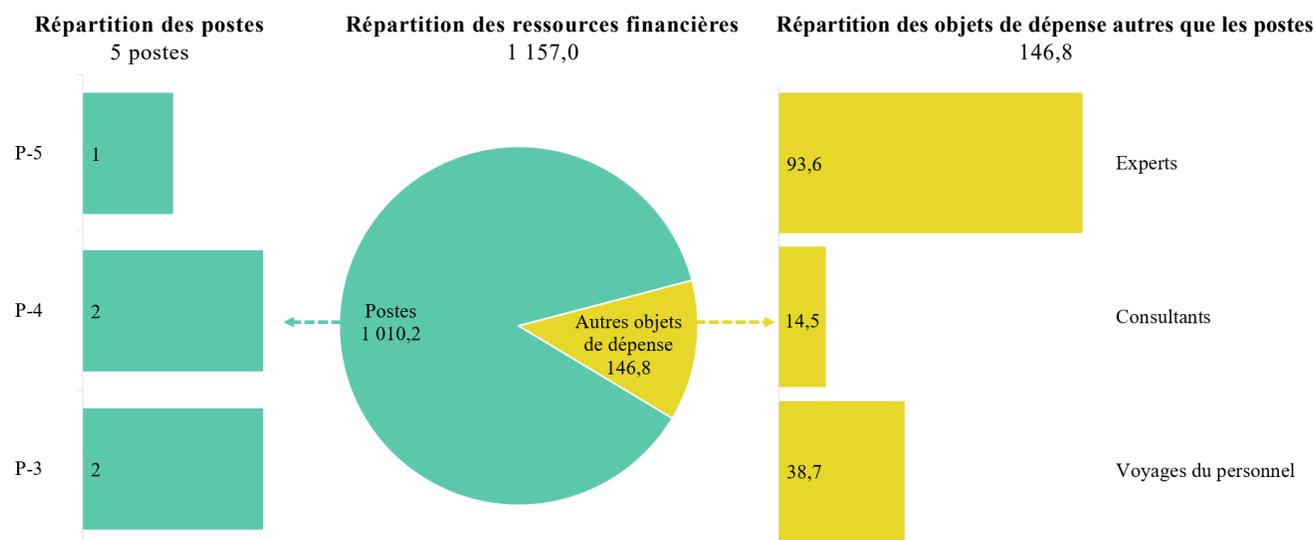
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	552,1	1 010,2	–	–	–	–	1 010,2
Autres objets de dépense	96,5	146,8	–	–	–	–	146,8
<b>Total</b>	<b>648,6</b>	<b>1 157,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 157,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>

Figure 10.V

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

10.74 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 365 400 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront aux représentants des pays en développement et aux membres du personnel de participer aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. L'augmentation de 13 600 dollars qui est proposée tient essentiellement aux préparatifs de la Conférence.

**Sous-programme 3**  
**Petits États insulaires en développement**

10.75 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 048 700 dollars et font apparaître une augmentation de 83 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 10.62 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.26 et la figure 10.VI.

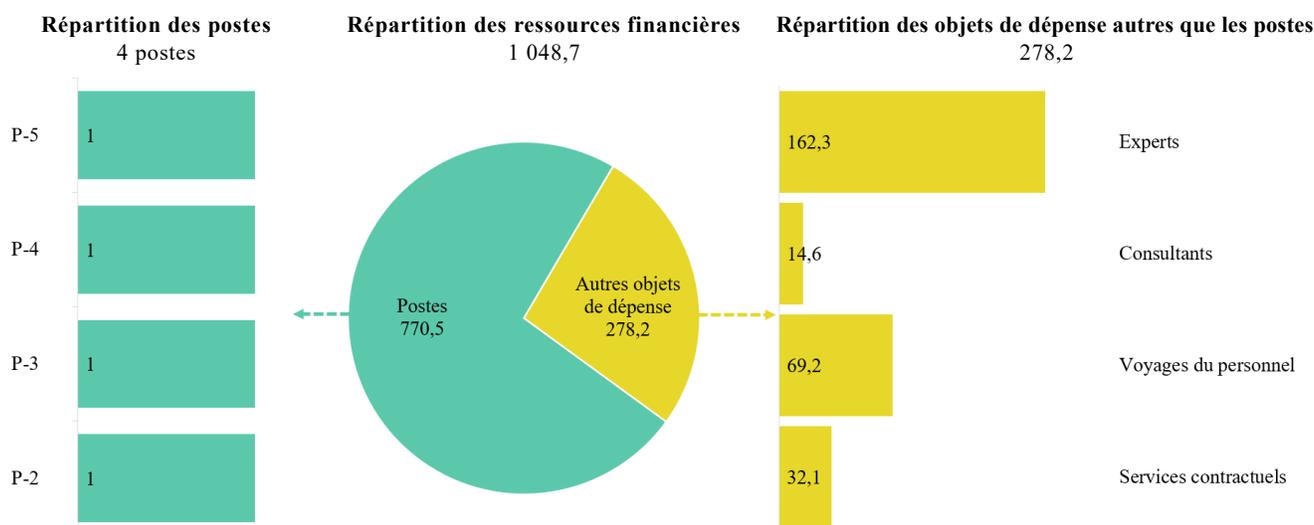
Tableau 10.26  
**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	466,3	687,0	83,5	–	–	–	12,2	770,5
Autres objets de dépense	213,2	278,2	–	–	–	–	–	278,2
<b>Total</b>	<b>679,5</b>	<b>965,2</b>	<b>83,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 048,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

Figure 10.VI  
**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

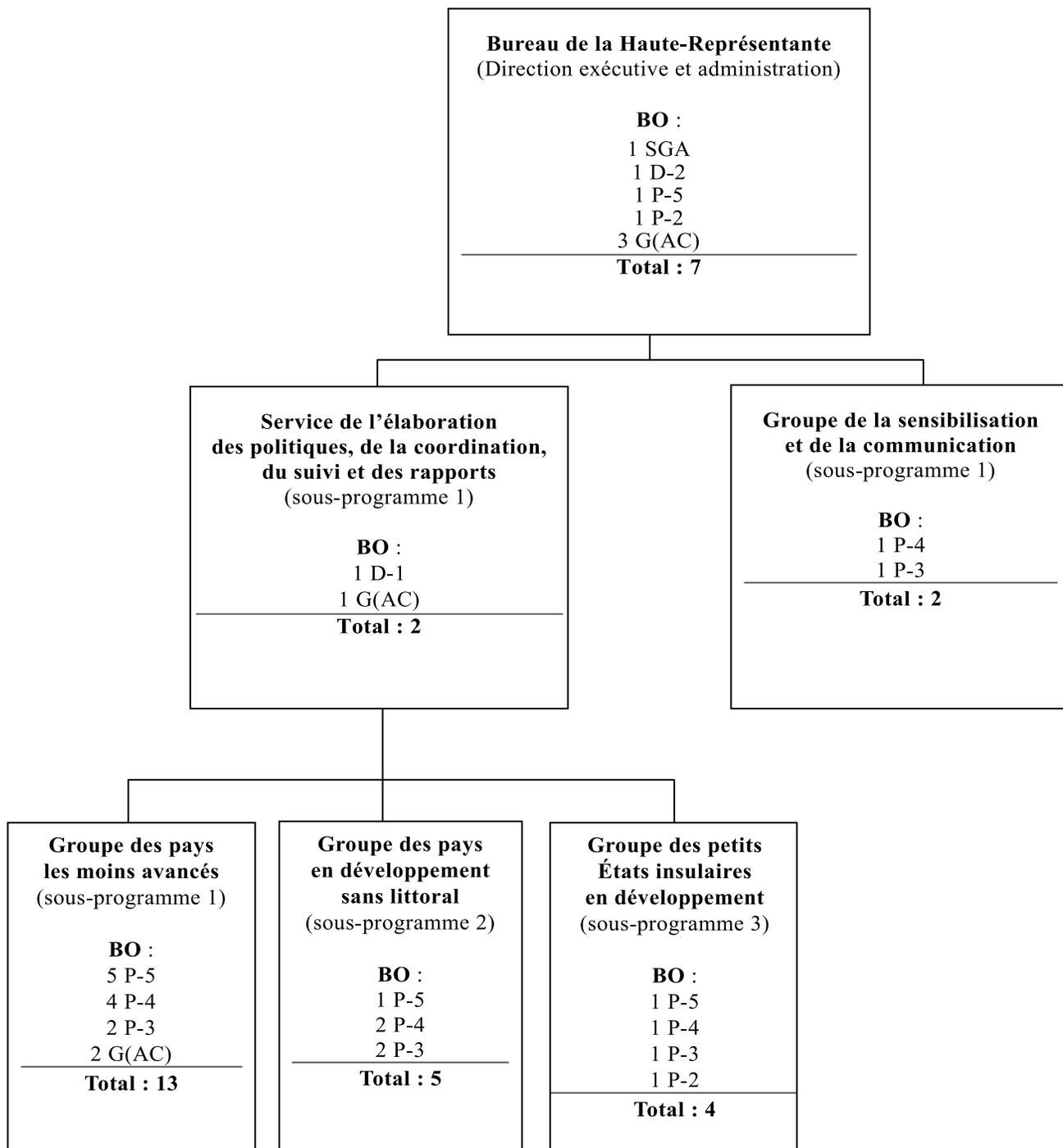


**Ressources extrabudgétaires**

- 10.76 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 397 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des activités et des supports de connaissance destinés à aider les représentants de petits États insulaires en développement à se préparer à la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La diminution de 279 800 dollars qui est proposée tient principalement à l'achèvement des activités menées pour préparer la Conférence de 2022, notamment celles du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et de la Conférence des Nations Unies sur les océans.

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour 2023



*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(AC)= agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#)

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires compte trouver des informations exhaustives sur toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités compétentes aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans le prochain projet de budget (par. IV.38).

Le Bureau de la Haute-Représentante coopère avec un grand nombre d'entités pour atteindre les objectifs fixés dans les programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec des partenaires extérieurs, notamment des partenaires du secteur privé, d'autres organisations internationales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile, dont le financement à la mise en œuvre de ces programmes.

Par ailleurs, un certain nombre d'entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies soutiennent la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement par le truchement de programmes de travail spécifiques.

La collaboration et la coordination entre le Bureau et les entités du système des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations internationales multilatérales s'effectuent sous l'égide de quatre mécanismes bien établis dont la composition est très vaste : le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, le Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral et le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement (présidé conjointement par le Bureau et le Département des affaires économiques et sociales). En ce qui concerne les programmes spécifiques et les partenariats avec diverses entités des Nations Unies, le Bureau se livre à de nombreuses activités de coopération portant sur différents domaines thématiques. Il a ainsi collaboré avec l'Union internationale des télécommunications aux fins de l'élaboration d'un rapport conjoint sur la desserte numérique dans les pays les moins développés, afin d'accélérer les progrès sur la voie d'une connectivité universelle et abordable.

Étant donné que tous les programmes d'action sont fortement axés sur une mise en œuvre multipartite, nombreuses sont les entités extérieures au système des Nations Unies qui contribuent à la réalisation des objectifs y relatifs, notamment des organisations internationales et des institutions financières internationales, des partenaires du secteur privé et des organisations et fondations de la société civile. À titre d'exemples de cette collaboration, on peut notamment citer le partenariat établi avec l'Union internationale des transports routiers pour améliorer le transit et promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ou encore l'organisation, aux côtés de Microsoft, du Forum du secteur privé à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

---